

CPR-150217

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion extraordinaire du 17 février 2015

13 h 30

Salle 155 Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Hector Adébgidi
Jean-Jacques Doucet
Pierrette Fortin
Izold Guihur
Matthieu LeBlanc

Suzanne Ouellet
Denis Roy
André Samson, président
Lynne Castonguay, secrétaire
Pascal Robichaud, registraire

Personnes excusées : Georges Semedo Cabral, Shawn Beaulieu

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 35.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR-150217

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

Aucune.

4. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

4.1 Reconfiguration des programmes en informatique (doc. 36/14-15)

Le président présente les programmes en informatique appliquée. Le Comité discute des programmes et soulève les points suivants :

- i. Dans le formulaire CPR-1, au point 2.2, on explique que le département offre des cours de façon magistrale. Dans plusieurs formulaires CPR-4, on note que l'enseignement se fait aussi en laboratoire. Il serait bien d'ajouter ce fait dans le premier paragraphe du point 2.2.
- ii. Dans le formulaire CPR-1, au point 3.1, à la page 3 et au début de la page 4, la phrase est incompréhensible. Le Comité suggère de l'enlever complètement.
- iii. Dans le formulaire CPR-1, au point 4.7, le Comité note que l'étudiante ou l'étudiant doit choisir dans la banque de cours un cours au choix alors que l'objet est « capacité de penser logiquement et de manière critique ». Le Comité estime qu'il y a possiblement une façon de satisfaire cet objectif pour un cours obligatoire. En faisant ainsi, ceci pourrait libérer trois crédits qui permettraient une plus grande flexibilité dans le programme du fait que l'on exige ANGL1031 pour l'OFG-9.
- iv. Dans le formulaire CPR-1, au point 4, on explique les cours de la formation générale. Plus précisément, au point 4.9, le Comité note que le cours ANGL1031 est exigé. Ce cours est plus exigeant que le cours ANGL1022 (le seuil minimal selon le Sénat académique). Le cours ANGL1031 exige comme préalable, soit le cours ANGL1022 ou *Test de classement*. Il faut être conscient que cette exigence pourrait faire en sorte que l'étudiante ou l'étudiant ait à faire quatre cours d'anglais si elle ou il est classé en ANGL1012. Le Comité souhaite recevoir une explication au sujet de ce choix de cours, car selon le Sénat académique la « capacité de s'exprimer en anglais » est atteinte en suivant le cours ANGL1022.
- v. Dans le formulaire CPR-4, dans la description du cours INFO1014, il faut lire « Structure et fonctionnement... ».
- vi. Dans le formulaire CPR-4 du cours INFO2013 (Introduction à l'informatique), d'une part le Comité se demande pourquoi ce cours est créé, et d'autre part, s'il doit être créé, à qui s'adresse-t-il?

Le Comité souhaite recevoir une nouvelle version du document au complet et que les modifications dans les CPR-1 et les CPR-4 pour les programmes de Baccalauréat en informatique appliquée (régulier et coop) soient indiqués en gras. Le nouveau document doit être déposé au bureau du VRER.

Suivi : Faculté des sciences

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150212

5.1 (18) Propositions d'abolition et de création de cours au Département de traduction et des langues (doc. 34/14-15)

Aucun nouveau document.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150120

6.1 (5.1) Reconfiguration des programmes de biochimie — Mineure (doc. 28/14-15)

Le président explique que le programme de Mineure en biochimie satisfait aux paramètres du projet de la reconfiguration des programmes en tenant compte de la règle portant sur le nombre maximal de crédits de cours en sus acceptable (6 crédits).

Le programme de Mineure en biochimie compte 24 crédits. Six crédits en sus seront nécessaires si l'étudiante ou l'étudiant n'a pas certains cours (préalables) requis.

R : 02-CPR-150217

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Mineure en biochimie. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

6.2 (18) Projet de modification du Doctorat en éducation (doc. 21/14-15)

Aucun nouveau document.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-141203

7.1 (5.1) Reconfiguration des programmes de mathématiques et de statistique – Mineure en statistique appliquée (doc. 25/14-15)

Le président explique que le programme de Mineure en statistique appliquée satisfait aux paramètres du projet de la reconfiguration des programmes en tenant compte de la règle portant sur le nombre maximal de crédits de cours en sus acceptable (6 crédits).

Le programme de Mineure en statistique appliquée compte 24 crédits. Six crédits en sus seront nécessaires si l'étudiante ou l'étudiant n'a pas certains cours (préalables) requis.

7.1 **(5.1) Reconfiguration des programmes de mathématiques et de statistique – Mineure en statistique appliquée (doc. 25/14-15)** (suite)

R : 03-CPR-150217

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Mineure en statistique appliquée. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140528

8.1 **(5.1) Reconfiguration du Baccalauréat ès arts (général) (doc. 42/13-14)**

Aucun nouveau document.

8.2 **(19) Projet de règlement sur le programme de Baccalauréat d'études individualisées (doc. 46/13-14)**

Aucun nouveau document.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140425

9.1 **(5.1) Reconfiguration du programme de la Mineure en développement personnel et social (doc. 36/13-14)**

Aucun nouveau document.

9.2 **(19) Évolution de la banque de cours des objectifs de formation générale des programmes reconfigurés (doc. 37, 37A, 37B et 37C-13-14)**

Aucun nouveau document.

9.3 **(5.2) Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en travail social (doc. 40/13-14)**

Aucun nouveau document.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140124

10.1 **(15) Modifications au programme de doctorat en sciences de la vie (7/13-14)**

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130927

11.1 (22) Programmes suspendus

Aucun nouveau document.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130412

12.1 (17) Modification de l'article 28.12 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles portant sur la fraude (doc. 43/12-13)

Aucun nouveau document.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605

13.1 (12) Sciences : Proposition d'abolition et de maintien de cours (doc. 30/11-12)

Aucun nouveau document.

13.2 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)

Aucun nouveau document.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208

14.1 (21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15 et 15A/10-11)

Aucun nouveau document.

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108

15.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)

Aucun nouveau document.

16. CRÉATION D'UNE MINEURE EN ALLEMAND (doc. 35/14-15)

Le président présente la proposition d'un nouveau programme, soit celui d'une Mineure en allemand. Il explique que ce programme serait pertinent tout particulièrement dans le contexte du programme de Baccalauréat multidisciplinaire, lequel repose désormais sur une structure comportant trois mineures. Le programme compte 24 crédits de cours.

16. CRÉATION D'UNE MINEURE EN ALLEMAND (doc. 35/14-15) (suite)

Une particularité du programme est le partenariat avec l'Universität Bamberg, partenariat qui permettrait de reconnaître neuf crédits de cours. Ceci exige la création du cours ALLE3999 qui permettrait la reconnaissance des cours.

Le Comité reconnaît que ce programme offre aux étudiantes et aux étudiants une nouvelle dimension dans leurs études, toutefois il note que les besoins sociaux (du moins en Acadie) ne sont pas criants.

Cela étant dit, le Comité donne son aval au programme en notant que certaines corrections mineures seront nécessaires avant la présentation au Comité conjoint de la planification.

Les corrections sont les suivantes :

- i. Dans le premier document, au point 2.1 (Description du programme – objectifs et débouchés du programme), quatrième ligne, enlever le mot « avancée ».
- ii. Dans le premier document, au point 2.1 (Description du programme – objectifs et débouchés du programme), septième ligne, enlever le mot « grâce » et faire une réécriture dans le sens qu'on ne peut « promettre » une bourse de mobilité automatique.
- iii. Dans le premier document, au point 2.1, dernier paragraphe de cette section, enlever au complet la 2^e phrase du paragraphe incluant la note 3.
- iv. Dans le premier document, au point 2.6 (Autres exigences), expliquer que ce programme nécessitera un déplacement en Allemagne.
- v. Dans le premier document, au point 4.1, enlever au complet la deuxième phrase du paragraphe.
- vi. Dans le premier document, au point 5.1, veuillez développer la question des besoins sociaux.
- vii. Dans le premier document, au point 5.2, remplacer l'abréviation « s/o » par « aucune ».
- viii. Dans le premier document, au point 5.4, enlever la première phrase du paragraphe, la troisième phrase du paragraphe; et la quatrième phrase du paragraphe.
- ix. Dans le premier document, au point 5.5, enlever les deux dernières phrases du paragraphe.
- x. Dans le formulaire CPR-4, inscrire le cours ALLE2621 comme préalable.

Les nouveaux documents doivent être déposés au Secrétariat général au plus tard le 1^{er} avril 2015.

17. CONDITIONS D'ADMISSION AU B.A. (SPÉCIALISATION EN PSYCHOLOGIE ET MAJEURE EN PSYCHOLOGIE) (doc. 37/14-15) (suite)

Le Comité donne son aval à ces deux notes. Toutefois, outre la correction au passage du sigle PHIL3263 et de la Mineure, les modifications proposées dans les divers formulaires au sujet des disciplines connexes ne sont ni étudiées ni acceptées. Si modification il y a, un argumentaire s'avère nécessaire.

R : 07-CPR-150217

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification à la condition d'admission au B.A. (spécialisation en psychologie) et du B.A. (majeure en psychologie). »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

18. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

19. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Comité des programmes aura lieu le mardi 17 mars à 13 h 30 à la salle 155 du Pavillon Léopold-Taillon.

20. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 30.

Contresigné le _____

André Samson, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale